

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

SOCIETE ADEVIA

Communes de RANG-DU-FLIERS, VERTON et BERCK-SUR-MER

AMENAGEMENT DE LA ZAC DU CHAMP GRETZ

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 22 mai 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 17 juin au 19 juillet 2013 inclus, concernant l'aménagement de la ZAC du Champ Gretz, sur le territoire des communes précitées.

Le présent arrêté préfectoral annule et remplace l'arrêté préfectoral du 30 avril 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet précité, du 3 juin au 3 juillet 2013.

M. Luc GUILBERT, retraité de la CPAM, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. GUILBERT, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Émile BOUTILLIER, retraité de la Police Nationale, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de RANG-DU-FLIERS.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de RANG-DU-FLIERS.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- lundi 17 juin 2013, de 14h00 à 17h00, en mairie de RANG-DU-FLIERS ;
- mardi 25 juin 2013, de 9h00 à 12h00, en mairie de BERCK-SUR-MER ;
- vendredi 5 juillet 2013, de 14h00 à 17h00, en mairie de VERTON ;
- vendredi 19 juillet 2013, de 14h00 à 17h00, en mairie de RANG-DU-FLIERS.

Les pièces du dossier d'enquête comprendront en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 10 novembre 2010. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr/Annonces-avis/Consultation-du-public/Avis-de-l-autorite-environnementale.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à ADEVIA, Centre d'affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie-Jacquard, BP 135, 62 803 LIEVIN CEDEX.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale peut demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE – BPUP)

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.